Les subsides

M. Beatty: Je voudrais terminer, monsieur le Président, sur un aspect essentiel de tout ce problème, un aspect qu'il ne faudrait jamais perdre de vue. La plupart des Canadiens sont des gens honnêtes, consciencieux et respectueux des lois. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour ne pas enfreindre les lois. Et ils voudraient que le gouvernement les respecte sur ce plan, qu'il les considère innocents jusqu'à preuve du contraire. Ils voudraient être traités convenablement, et surtout équitablement. Est-ce trop demander à ce gouvernement? Certes, dans une société civilisée, dans une société démocratique comme la nôtre, un gouvernement qui ne respecte pas ces principes élémentaires ne mérite pas de gouverner.

• (1125)

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, une fois de plus, j'interviens pour débattre une question qui intéresse tous les Canadiens, à savoir notre régime fiscal. Je suis heureux de voir que les conservateurs se sont joints à nous pour s'élever contre le traitement abusif infligé par les représentants du ministère du Revenu national à des Canadiens de divers coins du pays. Ils condamnent donc maintenant les injustices de notre régime fiscal. Depuis quelques années, nous en avons beaucoup entendu parler et nous, du Nouveau parti démocratique, essayons de signaler les difficultés qui surgissent.

S'il y a un sujet que nous avons exposé année après année, c'est bien le fait que le régime fiscal imposé aux contribuables et aux entreprises est injuste et inique puisqu'il n'est pas appliqué de façon uniforme et qu'il favorise les personnes à gros revenus, les nantis et les puissants. C'est un thème que nous avons abordé constamment au cours des dernières années et nous revenons aujourd'hui à la charge. Je suis heureux de voir des députés conservateurs se lever pour déclarer que le régime fiscal canadien suscite certains problèmes.

Nous approchons maintenant de l'époque de l'établissement des déclarations d'impôt. Une fois de plus, près de 16 millions de Canadiens rempliront volontairement leur déclaration. Cependant, de plus en plus de Canadiens cherchent à éviter de payer des impôts, non pas parce qu'ils veulent se dérober à leurs responsabilités et ne pas payer leur juste part, mais bien parce qu'ils savent en leur for intérieur qu'au dire de tous le régime fiscal canadien est biaisé outre mesure et tout à fait injuste.

Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler le début des années 60, alors que la Commission royale sur l'impôt, la Commission Carter, aidée de plus de 150 spécialistes de la fiscalité, en est arrivée à cette conclusion. Elle a déclaré que les citoyens ordinaires devaient payer plus que leur juste part d'impôt alors que les personnes à revenu élevé n'en payaient pas suffisamment. C'est de cette époque que date l'expression «un dollar est un dollar et doit être imposé en conséquence».

Bien avant Noël nous avons adopté ici-même un projet de loi qui, une fois de plus, donnera un avantage injuste aux investisseurs par rapport aux salariés. Là encore, ces mesures protègent un groupe très restreint de Canadiens contre les ravages

de l'inflation. Par contre, le Canadien moyen doit s'accommoder de ce fléau. Il ne peut rien contre la diminution persistante de son pouvoir d'achat. Le projet de loi adopté au début de décembre protégera les investisseurs et c'est là un autre exemple de l'injustice de notre régime fiscal.

Selon moi, on ne fera jamais assez ressortir ces problèmes, monsieur le Président. Certains Canadiens sont en mesure de profiter des échappatoires du régime fiscal que le gouvernement a prévus et de ne pas verser l'impôt que la plupart des Canadiens doivent payer. Cela rend le régime de plus en plus injuste au fil des ans.

Sauf erreur, c'est en 1979 que le gouvernement à découvert 200 échappatoires dans le régime fiscal et qu'il a établi le coût de chacune d'elles. Le gouvernement a été ainsi en mesure de déterminer le montant d'impôt, que ce soit 300 millions ou deux milliards de dollars, qu'un certain groupe de Canadiens n'auraient pas à verser au cours de l'année concernée et qu'il devrait récupérer ailleurs pour limiter le déficit.

• (1130

Le gouvernement a trouvé 200 échappatoires, monsieur le Président, et quels en sont les résultats? Les déclarations d'impôt de 1981 ont montré de façon très claire qu'au cours de cette année-là un certain nombre de Canadiens ont accumulé des revenus très intéressants complètement exempts d'impôt. En fait, cette année-là, 297 particuliers ont touché des revenus nettement supérieurs à deux millions et demi. De nombreuses personnes qui ont gagné un demi-million de dollars voire plus de un million de dollars ont pu, en profitant des échappatoires du régime fiscale, s'organiser pour ne pas payer un seul cent d'impôt fédéral.

Prenons des exemples encore plus courants. En 1981, monsieur le Président, de nombreux Canadiens ont acquis des revenus supérieurs à \$50,000 et 8,000 d'entre eux ont demandé un traitement spécial. Il y a plus de 8,000 particuliers qui ont gagné plus de \$50,000 en 1981 mais qui n'ont pas payé un cent en impôt fédéral sur le revenu. A cause de la multiplication de ces échappatoires, monsieur le Président, leur nombre avait augmenté de 64 p. 100 par rapport à 1980. Cela fait bien voir ce qui arrive à notre régime fiscal: nous permettons à un nombre sans cesse croissant de Canadiens de se soustraire à leur juste part de l'impôt national.

Une voix: C'est le progrès libéral.

M. Riis: C'est une version de ce progrès, j'imagine, l'idée étant que si l'on permet à certains Canadiens de se soustraire à tout impôt surtout à ceux des tranches supérieures de revenus, ils vont investir cet argent pour le plus grand bénéfice du reste des Canadiens. Mais j'imagine que le même argument vaut pour tous les citoyens. Si on laissait au Canadien moyen qui travaille une partie de l'argent de ses impôts pour qu'il le place comme bon lui semble, cela aurait aussi pour effet d'activer notre économie. Pourtant, nous ne le faisons que pour une catégorie de personnes, celles qui ont beaucoup de revenus, en nous gardant bien d'offrir quoi que ce soit d'analogue au travailleur Canadien moyen.